

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020

CONVOCATION : 17 février 2020

AFFICHAGE : 17 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

PRÉSENTS : Mmes Véronique WARMÉ, Chantal CORDELETTE, Sabine MAILLY, Nathalie HAVET ; MM. Eric GUÉANT, Patrice BOUTEILLE, Olivier CARLOS, Charles PRAMAGGIORE, Sylvain HALGAND, Jean-Yves GAUDEFROY, Armel LECLERCQ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Ariane DEREUMAUX ; MM. Pascal DÉCLE et Tristan ROBERT.

ABSENT NON EXCUSÉ : M. Matthieu LENGLET.

PROCURATIONS : Ariane DEREUMAUX à Patrice BOUTEILLE
Pascal DECLE à Nathalie HAVET

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2019
- 3) Ressources humaines : modification du tableau des emplois,
- 4) Ressources humaines : délibération sur le montant des RIFSEEP de deux agents,
- 5) Urbanisme : Enquête publique de la carte communale partielle : avis du conseil municipal,
- 6) Urbanisme : Exonération part communale de la taxe d'aménagement ZAC Jules Verne,
- 7) Intercommunalité : Reconduction de la convention de la plateforme multiservices d'Amiens-métropole,
- 8) Renouvellement du contrat de fourrière animale,
- 9) Adhésion au groupement d'achats de la FDE 80,
- 10) Voirie : déclassement du VC 301,
- 11) Voirie : Programme d'entretien des chemins ruraux,
- 12) Voirie : Délibération sur la liste des chemins ruraux,
- 13) Finances : Approbation du compte de gestion 2019,
- 14) Finances : Vote du compte administratif 2019,
- 15) Finances : affectation de résultats,
- 16) Tenue du bureau de votes des élections municipales des 15 et 22 mars 2020,
- 17) Questions diverses.

1 : Désignation du/de la secrétaire de séance

Madame Véronique WARMĒ a été désignée secrétaire de séance sur proposition de M. GUĒANT.

Pour : 13 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

M. GUĒANT propose de retirer les points 8, 13, 14 et 15 à l'ordre du jour.

2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2019

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2019 est approuvé.

Pour : 13 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

3 : Ressources humaines : modification du tableau des emplois

M. le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 4 février 2020,

Considérant le tableau des emplois adopté par l'Assemblée Délibérante le 23 août 2019,

M. le Maire propose, la suppression d'un emploi d'Attaché Territorial, permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires suite à mutation de l'agent et à son remplacement pour un emploi de Rédacteur.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/03/2020,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : secrétaire de mairie,

Grade : Attaché Territorial,

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Le conseil municipal ACCEPTE et AUTORISE M. GUËANT ou toute personne désignée par lui à procéder à la suppression du poste d'attaché territorial (32 heures hebdomadaires) à partir du 1^{er} mars 2020.

Après délibération, le tableau des effectifs est modifié tel qu'annexé en pièce jointe.

Pour : 13 dont 2 procurations Contre : 0 Abstention : 0

4 : Ressources humaines : délibération sur le montant du RIFSEEP

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération instaurant un régime indemnitaire en date du 29 janvier 2016,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 novembre 2015,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de

l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Considérant que chaque agent est classé dans un groupe correspondant à son emploi suivant le niveau de fonctions, d'expertise et de sujétions auquel il est exposé.

Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale.

Considérant qu'il peut faire l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions ou, en l'absence de changement de fonctions, pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise par l'agent et notamment l'approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures ; l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation ; la gestion d'un évènement exceptionnel permettant de renforcer ses acquis.

M. le Maire propose au conseil municipal la revalorisation de la part obligatoire concernant l'agent relevant du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, Anne TELLIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'approuver, à compter du 1 mars 2020, la proposition de M. le Maire et D'AUTORISER l'inscription des crédits nécessaires au budget chapitre 12.

Pour : 13 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

5 : Urbanisme : Enquête publique de la carte communale partielle : avis du conseil municipal

M. GUÉANT rappelle les modalités de concertation concernant l'enquête publique de la carte communale partielle :

- Les parutions dans les journaux de l'avis d'enquête publique ; dans Le Courrier Picard le 24 janvier 2020 et le 20 février 2020 et dans La gazette le 28 janvier 2020 et le 18 février 2020
- La mise à disposition du public d'un dossier contenant le projet de carte communale partielle, l'étude environnementale, les avis des personnes publiques

associées et un recueil lors de l'enquête publique du 17 février 2020, 9h00, au 19 mars 2020, 18h00 en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

- La présence du commissaire enquêteur, M. HIRSCH à la mairie :
 - Le 17 février 2020 de 9h à 11h
 - Le 14 mars 2020 de 9h à 11h
 - Le 19 mars 2020 de 16h à 18h

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de la commission d'urbanisme s'est tenue et qu'il est proposé au conseil municipal de donner son avis concernant la superficie de la zone d'extension du Pôle Jules Verne.

M. le Maire rappelle qu'il était prévu de consacrer initialement 70 ha à l'extension du pôle Jules Verne (selon le SCOT) dont 50 ha appartenant à la commune.

M. le Maire indique que seuls 20 ha sont soumis à l'enquête publique et propose au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DONNE un avis favorable à l'extension du Pôle Jules Verne sur 50 ha.

Pour : 13 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

6 : Urbanisme : Exonération de la part communale de la taxe d'aménagement de la ZAC Jules Verne

M. GUÉANT informe les membres du conseil municipal que la CCI Amiens-Picardie travaille sur l'extension du Pôle Jules Verne, que les études pré-opérationnelles sont en cours de finalisation et que la phase de concertation va se poursuivre.

M. GUÉANT précise que la CCI Amiens-Picardie va nous faire parvenir des documents nécessaires à cette phase de concertation et va organiser une réunion publique.

M. GUÉANT indique que le projet de ZAC fait l'objet, dans un premier temps, d'un dossier de création. Pour que le dossier de création soit complet, il faut définir le régime fiscal qui s'applique sur la ZAC, en particulier pour la taxe d'aménagement.

L'article R 331-6 du code de l'urbanisme conditionne l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement à la prise en charge par l'aménageur des voies et réseaux publics internes à la zone ainsi que les espaces verts.

Après délibération, le conseil municipal DONNE SON ACCORD concernant l'exonération de taxe d'aménagement pour ce qui est de la part communale comme le prévoit l'article L 331-7 du code de l'urbanisme.

Pour : 12 dont 2 procurations

Contre : 1

Abstention : 0

7 : Intercommunalité : Reconduction de la convention de la plateforme multiservices d'Amiens-métropole

M. GUÉANT indique que la reconduction de la plateforme multi-services a été adoptée par le conseil communautaire d'Amiens Métropole lors de la séance du 24 octobre 2019. Aussi, ce service commun compétent en matière de maîtrise d'œuvre des aménagements des espaces publics et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage continue à être à disposition des communes membres d'Amiens Métropole pour l'exercice de leurs compétences.

M. GUÉANT propose la reconduction de ce dispositif et l'adoption d'une convention bipartite entre Amiens Métropole et la commune afin de bénéficier des prestations de la plateforme multi-services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'adopter la convention bipartite présentée par Amiens Métropole, D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention plateforme multi-services.

Pour : 13 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

8 : Adhésion au groupement d'achats de la FDE 80

La FDE coordonne depuis 2014 un groupement d'achats d'énergies (Electricité et Gaz Naturel). Les marchés en vigueur prenant fin le 31 décembre 2020, la FDE prépare le prochain Appel d'Offres qui sera publié au 1^{er} semestre 2020.

M. GUÉANT précise que cette démarche répond à deux objectifs, d'une part faciliter la gestion à moindre frais par les acheteurs publics de cette ouverture du marché de l'énergie, et d'autre part en groupant les commandes, obtenir de meilleures offres, tant au point de vue financier que des services associés.

M. GUÉANT propose au conseil municipal l'adhésion au groupement d'achats d'énergies coordonné par la FDE.

Après délibération, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour adhérer au groupement d'achats d'énergies coordonné par la FDE et AUTORISE M. le maire à signer les documents nécessaires à l'adhésion, communiquer les données au coordonnateur et transmettre la liste des points de livraison concernés.

Pour : 13 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

9 : Voirie : déclassement du VC 301

L'extension du Pôle Jules Verne a été inscrite sur le Schéma de Cohérence du pays du grand Amiénois pour une surface d'environ 100 ha. Le projet d'extension dont il est question concerne une trentaine d'hectares sur les communes de Glisy et Blangy-Tronville.

Actuellement, la voirie de desserte du Pôle Jules Verne à partir du rond-point nouvellement créé sur la RD 1029 se fait par une voirie communale appelée VC 301.

M. GUÉANT présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de redressement et de requalification de la voirie afin que celle-ci permette la desserte du Pôle Jules Verne dans des conditions optimales. Cette requalification de voirie sera financée par la CCI Amiens-Picardie avec une participation d'Amiens Métropole et des Communes de Glisy et Blangy-Tronville.

M. GUÉANT rappelle que la convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières d'aménagement de la nouvelle voirie et précise qu'après réalisation des travaux, la nouvelle voirie sera rétrocédée aux communes.

M. GUÉANT propose à l'assemblée délibérante de déclasser cette voie des emprises communales. Ainsi, la future voirie sera la propriété de la zone d'activités économiques sous compétence d'Amiens Métropole.

Après délibération, le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** pour déclasser la voie du domaine communal et **AUTORISE** M. le maire à signer les documents nécessaires.

Pour : 13 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

10 : Voirie : Programme d'entretien des chemins ruraux

M. GUÉANT rappelle que les chemins ruraux, par définition, appartiennent aux communes, sont affectés à l'usage du public et font ainsi partie intégrante du patrimoine communal.

M. BOUTEILLE présente l'association Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie qui a proposé de réaliser une démarche de recensement et d'établir un plan de gestion contenant les données recueillies, des rappels réglementaires, des préconisations environnementales et touristiques afin d'accompagner au mieux la commune.

M. BOUTEILLE expose au conseil municipal les observations et interventions conseillées sur les chemins ruraux par l'association ainsi que les aménagements suggérés et propose la réfection des 3 chemins suivants :

N° du chemin	Section cadastrale	Nom du chemin	Origine	Destination	Longueur théorique en m
11	ZE	Chemin rural dit de la vallée Milon	Route départementale n°167 de Sains en Amiénois à Corbie	Voie communale Chemin de Cachy	448.63

18	ZK	Chemin rural du Bois de Blangy	Voie communale n°2 de Petit Blangy à Gentelles	Parcelle n°20	638.20
27	Z	Chemin rural dit de la voie sur fosse	Rue Sylvain Lenglet	Rue André Hacq	385.07

M. BOUTEILLE précise que les travaux seront financés grâce à une enveloppe budgétaire attribuée par Roquette et pourraient débuter dès mai 2020.

M. HALGAND rappelle que cette somme ne doit pas être uniquement utilisée pour réaménager les chemins endommagés par les agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'adopter le programme d'entretien des chemins ruraux présenté, et D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Pour : 13 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

11 : Voirie : Délibération sur la liste des chemins ruraux

M. BOUTEILLE présente la liste des 27 chemins ruraux ainsi que leur état, la conformité de leur largeur, leur bordurage et leur revêtement.

Après délibération, le conseil municipal DÉCIDE d'approuver la liste des 27 chemins telle que décrite dans le cahier des annexes des chemins ruraux de la commune de Blangy-Tronville.

D'autre part, M. HALGAND signale que le chemin n°10 référencé sur le plan est victime de dépôts sauvages. M. BOUTEILLE lui précise que ces dépôts se situent sur des parcelles privées.

Sur proposition de M. le Maire un mot de remerciement sera adressé à l'association suite au travail mené pour les chemins ruraux.

Pour : 13 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

12 : Tenue du bureau de vote pour des élections municipales des 15 et 22 mars 2020

1er tour du dimanche 15 mars 2020

Président du bureau de vote : Eric GUÉANT

Membres du bureau : Charles PRAMAGGIORE-Véronique WARMĒ

De 8h00 à 10h30	Eric GUÉANT	Charles PRAMAGGIORE	Olivier CARLOS
De 10h30 à 13h00	Eric GUÉANT	Patrice BOUTEILLE	Joël PARIS
De 13h00 à 15h30	Véronique WARMĒ	Sabine MAILLY	Delphine CHEVALIER
De 15h30 à 18h00	Eric GUÉANT	Sylvain HALGAND	Nathalie HAVET

2nd tour du dimanche 22 mars 2020

Président du bureau de vote : Eric GUÉANT

Membres du bureau : Véronique WARMĒ - Patrice BOUTEILLE

De 8h00 à 10h30	Eric GUÉANT	Charles PRAMAGGIORE	Olivier CARLOS
De 10h30 à 13h00	Patrice BOUTEILLE	Sabine MAILLY	Eric GUÉANT
De 13h00 à 15h30	Véronique WARMĒ	Delphine CHEVALIER	Joël PARIS
De 15h30 à 18h00	Eric GUÉANT	Véronique WARMĒ	Patrice BOUTEILLE

13 : Questions diverses

M. HALGAND signale qu'une toiture est endommagée sur un hangar et qu'il y a un risque de chute de tôles. M. GUÉANT se charge de faire prévenir le propriétaire.

M. HALGAND remarque que le passage à niveau est inondé lors des fortes pluies. M. BOUTEILLE précise que des interventions ont déjà été réalisées par Amiens Métropole afin de déboucher l'avaloir.

M. CARLOS signale qu'un panneau à l'entrée du village est endommagé. M. BOUTEILLE précise que les agents communaux se chargeront de sa remise en état et qu'une lettre sera adressée aux agriculteurs

M. HALGAND indique que les coussins berlinois sont en mauvais état ainsi que les trottoirs. M. GUÉANT informe que les travaux concernant les ralentisseurs sont prévus le 25 février 2020.

Ce mandat prenant fin, M. le Maire remercie les membres du conseil municipal pour le temps qu'ils ont consacré à la collectivité et félicite l'équipe de la bonne gestion communale malgré des rentrées fiscales à la baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

Prénom et nom	Signature
Eric GUÉANT - Maire	
Nathalie HAVET - 1 ^{ère} adjointe	
Patrice BOUTEILLE - 2 ^{ème} adjoint	
Sylvain HALGAND - 3 ^{ème} adjoint	
Véronique WARMĒ - 4 ^{ème} adjointe-secrétaire de séance	
Olivier CARLOS	
Sabine MAILLY	
Pascal DĒCLE	Absent excusé - Pouvoir à N. HAVET
Armel LECLERCQ	
Chantal CORDELETTE	
Jean-Yves GAUDEFROY	
Tristan ROBERT	Absent excusé
Charles PRAMAGGIORE	
Ariane DEREUMAUX	Absente excusée - Pouvoir à P. BOUTEILLE
Matthieu LENGLET	Absent non excusé

